



QUALITY AWARD 2015

PRIX CNPQ, FINANCÉ PAR L'INAMI

RÈGLEMENT DU JURY

- 1. Tous les membres du CNPQ sont invités à participer** au jury.
Le CNPQ peut en outre inviter des experts externes pour participer au jury.
L'invitation pour faire partie du jury comprend aussi le règlement du jury.
- Toute personne invitée qui souhaite effectivement **faire partie du jury** mentionne sa participation par voie électronique (e-mail), au secrétariat du CNPQ (voir adresse ci-dessous) au plus tard le 30 novembre 2014.
La participation au jury implique un accord formel du membre du jury avec le présent règlement et il confirme qu'il remplira sa tâche en âme et conscience.
- Chaque membre du jury peut poser sa **candidature** écrite pour la **présidence du jury** au secrétariat du CNPQ jusqu'au 30 novembre 2014.
Après cette date, le secrétariat du CNPQ procure la liste des candidats à la présidence à tous les membres du jury. Les membres du jury choisissent le président dans cette liste.
- Après le 30 novembre 2014, le secrétariat du CNPQ communique à chaque membre du jury une confirmation écrite de sa désignation comme membre du jury. Après le 15 janvier 2015, la composition définitive du jury est annoncée sur le site internet de l'INAMI.
Tous les membres du jury sont tenus au **respect strict et total du secret** depuis le moment de leur désignation comme membre du jury jusqu'à la remise des prix aux lauréats.
- Un membre du jury **ne peut personnellement pas introduire** de projet pour le Quality Award 2015.
- Tous les projets introduits selon les directives du règlement de participation sont anonymisés par le secrétariat du CNPQ, qui envoie les **versions anonymes** à chaque membre du jury après le 15 janvier 2015.

7. Chaque membre du jury peut attribuer des points à tous les projets anonymisés (en français et en néerlandais) sur base d'un **modèle de cotation** convenu, sur proposition du président du jury.

Un membre du jury qui reconnaît un projet anonymisé ou qui y a participé personnellement, s'abstient de juger ce projet.

8. Tous les **listes des scores** introduits dans les délais sont rassemblés de manière anonyme dans un **tableau récapitulatif** par le secrétariat du CNPQ.

Ce tableau sert de base à la **délibération finale** du jury lors d'une session spéciale du jury.

9. Le jury peut - par procédure de sélection pendant la délibération finale - rédiger une liste des **projets nominés** qui servira de base pour désigner les **lauréats**.

Par rôle linguistique – français et néerlandais - **2 prix** sont prévues, à savoir

- Un prix de 5.000 EUR pour la Catégorie Médecine générale, le **QUALITY AWARD GENERAL PRACTICE**
ET
- Un prix de 5.000 EUR pour la Catégorie Collaboration Médecin(s) généraliste(s) et Spécialiste(s), le **QUALITY AWARD INTERDISCIPLINARY COLLABORATION**

10. La **communication** sur le Quality Award 2015 se fait exclusivement via les porte-paroles spécifiques (1 néerlandophone et 1 francophone), désignés en concertation avec le président du jury. Le nom de ces représentants sera communiqué sur le site web de l'INAMI.

Les membres du jury se réfèrent à ces porte-paroles spécifiques pour toute demande d'information concernant le Quality Award 2015.

Pour des **informations complémentaires** : (02) 739 7815

nrqp-cnpq@inami.fgov.be

Adresse postale

CONSEIL NATIONAL DE LA PROMOTION DE LA QUALITÉ (CNPQ)

INAMI – Quality Award 2015

Dr. Carl Cauwenbergh, bureau T655

Avenue de Tervueren 211, 1150 Bruxelles